

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3305

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Quartier des Clochettes - Aménagement de la place des Palabres - Bilan de clôture de l'opération -
Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Madame Hamdiken-Ledesert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palaja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3305**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier des Clochettes - Aménagement de la place des Palabres - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Saint Fons, dans le quartier des Clochettes, a été programmée la requalification de la place des Palabres avec la création d'espaces de jeux, la réfection de l'éclairage et la réorganisation du stationnement. Cette opération figure parmi les opérations isolées retenues par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Par délibération n° 2005-2895 du 19 septembre 2005, le Conseil de communauté a approuvé le projet, arrêté le coût global prévisionnel de l'opération à hauteur de 861 120 € en dépenses, y compris la maîtrise d'œuvre et a décidé de le réaliser par voie de mandat, confié depuis lors à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône. Par délibération n° 2007-4500 du 12 novembre 2007, le Conseil de communauté a approuvé une réévaluation du coût global de l'opération à 1 090 000 € TTC se décomposant, comme suit :

- 890 000 € TTC au titre des travaux,
- 120 000 € TTC au titre de la maîtrise d'œuvre,
- 55 000 € TTC au titre de la rémunération du mandataire,
- 25 000 € TTC au titre des frais de maîtrise d'ouvrage.

Le bilan de clôture du 12 juin 2012 présenté par l'OPH du Rhône, dûment visé par monsieur le commissaire aux comptes, fixe le montant total des dépenses à 790 219,50 € HT, soit 944 020,63 € TTC, y compris la rémunération du mandataire pour un montant de 48 330,45 € HT, soit 57 803,22 € TTC.

Le bilan global de l'opération pour la Communauté urbaine de Lyon est le suivant :

Dépenses	Total (en € TTC)	Recettes	Total (en € TTC)
travaux	573 919,05	versement Communauté	940 942,80
éclairage	98 133,76	dont travaux et maîtrise d'œuvre	886 217,42
meublier urbain/aires de jeux	97 679,48	dont rémunération	54 725,38
plantations	23 667,29	solde à verser sur rémunération	3 077,83

honoraires	88 530,70		
frais financiers	4 287,14		
rémunérations	57 803,21		
Total	944 020,63	Total	944 020,63

Il est proposé au Conseil de donner quitus à l'OPH du Rhône de sa mission de mandataire et de solder cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 12 juin 2012 et présenté par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône pour l'opération d'aménagement de la place des Palabres du quartier des Clochettes à Saint Fons, pour un montant de 944 020,63 € TTC, dont 57 803,22 € TTC au titre de la rémunération du mandataire.

2° - Donne quitus à l'OPH du Rhône de sa mission de mandataire.

3° - Autorise monsieur le Président à verser le solde de la rémunération de l'OPH du Rhône pour un montant de 3 077,83 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2315 - fonction 824 - opération n° OP17O0841.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.